



XXI^e siècle: l'urgence d'un changement

Le modèle de développement qui prévaut aujourd'hui donne la priorité à l'ouverture des marchés, à la concurrence et à la concentration de la rente, au détriment des petits producteurs. De nombreux observateurs en appellent à un changement de paradigme. Et si le commerce équitable servait de matrice pour la définition d'un nouveau système de production? Entretien avec Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉDOUARD DE LA ROCHEFORDIÈRE | JOURNALISTE

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 870 millions de personnes dans le monde n'ont pas mangé à leur faim sur la période 2010-2012, que démontre ce chiffre?

Olivier de Schutter: Mettons d'abord ce chiffre en perspective. Le problème majeur aujourd'hui n'est pas celui de la sous-alimentation – bien qu'il soit réel – mais celui de la malnutrition, c'est-à-dire de régimes alimentaires qui sont trop pauvres en certains micronutriments essentiels. La malnutrition concerne plus du quart de l'humanité, soit près de deux milliards

de personnes. Cela dit, pour bien comprendre le problème de la faim, il faut partir de la question: Qui sont les affamés? Or, la majorité de ces 870 millions de personnes est très pauvre et vit dans des zones rurales. Ce sont des petits producteurs, pour lesquels on n'a pas assez investi au cours des

trente dernières années. Je suis critique à l'égard des résultats obtenus jusqu'à présent. Je considère en effet que les questions de justice sociale et de protection des petits paysans n'ont pas été suffisamment mises en avant dans la définition des règles du commerce international. Ces dernières ont surtout bénéficié à l'agro-export et aux grands producteurs, en aucun cas aux petits producteurs car non seu-

lement leur accès au marché n'a pas été facilité, mais ils ont aussi été victimes de *dumping* sur leur propre marché, ce qui les a très souvent menés à la ruine et les a confinés à l'agriculture de subsistance. C'est cette logique qu'il faut essayer maintenant de remettre en cause.

Les pays émergents bouleversent également la donne de la géopolitique alimentaire. Quelle sera leur influence dans les années à venir?

O.D.S.: Il faut évoquer ici deux aspects très divergents mais qui sont liés l'un à l'autre par l'émergence d'un monde multipolaire. Le premier, c'est qu'il est devenu très difficile de faire progresser le multilatéralisme, autrement dit de trouver un consensus maintenant que les pays émergents – comme le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, et en partie la Russie – veulent à juste titre disposer d'une voix dans le concert international. La diversité des intérêts rend donc difficile la progression vers des solutions globales et durables. Le second aspect, c'est que dans ces pays, comme dans les pays en développement plus généralement, on observe l'émergence d'une classe moyenne et une urbanisation rapide, qui entraînent des changements des comportements alimentaires, tournés vers des régimes plus diversifiés. C'est une évolution positive. Mais elle s'accompagne d'une forte pression sur les ressources. Ces régimes alimentaires sont de fait plus riches en protéines

animales; la production agricole doit donc non seulement progresser au rythme de la croissance démographique, mais elle doit aussi produire plus de céréales pour la même quantité de calories absorbées par l'homme, une partie importante de ces céréales devant nourrir le bétail.

Le phénomène d'accaparement des terres fragilise également l'agriculture des pays en développement et pose la question de la différence entre sécurité et souveraineté alimentaire.

O.D.S.: Il y a une vraie compétition à l'échelle mondiale pour l'accaparement des terres mais aussi, ce qui est moins connu, pour l'accaparement des mers et de leurs stocks de poissons. Or, il est très clair que les pays en développement n'en sont pas les gagnants puisque leur capacité de négocier des accords équitables est très faible. En filigrane, c'est la question de la sécurité versus la souveraineté alimentaire qui est posée. La sécurité alimentaire considère que la manière dont les gens ont accès à la nourriture importe peu, tant qu'ils peuvent avoir une alimentation suffisante et adéquate à un prix abordable. La souveraineté alimentaire place la barre plus haut: elle exige aussi que chaque pays puisse définir ses propres politiques agricoles et alimentaires, sans qu'elles ne soient conditionnées par les exigences du commerce international. Cette revendication est une réaction à la situation qui prévaut >>

1 QUELS ÉCHANGES DANS UN MONDE EN CRISES?

» depuis le début des années 1980, dans laquelle les politiques agricoles des pays en développement ont d'abord visé à augmenter les exportations. Cette politique a joué au détriment du développement rural et des cultures vivrières. La souveraineté alimentaire est une exigence de réappropriation démocratique des politiques agricoles et alimentaires, mais elle est liée aussi à une exigence de développement rural et de capacité pour les petits producteurs à vivre de leur travail.

Le droit à l'alimentation est inscrit dans le droit international, quelles obligations confère-t-il à la communauté internationale ?

O.D.S. : Le droit à l'alimentation progresse rapidement. Il exige essentiellement que les gouvernements rendent des comptes à leur population. Au fond, c'est l'idée que les politiques qui vont influencer l'accès à l'alimentation soient des politiques définies de manière participative, dans la transparence, en associant à leur définition les organisations de producteurs et les ONG, plutôt que des politiques définies de manière purement technocratique par quelques élites. Dans les conférences internationales, les gouvernements reconnaissent que la question de la gouvernance des institutions et celle de la reddition des comptes sont des aspects tout à fait centraux des politiques agroalimentaires.

Certains pays sont-ils novateurs dans ce domaine ?

O.D.S. : Le Brésil est peut-être le pays le plus remarquable par les progrès réalisés. Quand Lula a accédé à la présidence du Brésil en 2003, il a lancé le programme « *Faim Zéro* » que Dilma Rousseff, qui lui a succédé, poursuit aujourd'hui. Ce programme a été extraordinairement important. Il a notamment réduit de façon considérable la mortalité infantile, grâce à des politiques participatives, à travers les-

quelles les citoyens étaient amenés à collaborer à la définition de mesures qui combinaient politiques agricoles et politiques sociales. Autre exemple, en Inde, la Cour suprême indienne a aussi joué un rôle majeur depuis une dizaine d'années pour garantir le droit à l'alimentation.



Comment faire pour que les pays dits « moins avancés » puissent protéger leurs marchés ?

O.D.S. : Il conviendrait de faire une place importante au débat sur la constitution de réserves alimentaires pour

réduire la volatilité des prix sur les marchés agricoles. Les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) interdisent l'introduction de distorsions des prix par des stocks alimentaires gérés par l'État. Autrement dit, les États ne peuvent pas acheter en période de prix bas, pour soutenir les revenus des producteurs, et écouler des stocks en période de prix haut pour soutenir l'accès à la nourriture des consommateurs pauvres et réduire la spirale inflationniste des prix. Les pays « les moins avancés » ont déjà exprimé le souhait de pouvoir recou-

MADAGASCAR, L'EXPÉRIENCE PORTE SES FRUITS

À Madagascar, la coopérative Fanohana commercialise des litchis équitables. Illustrant les propos d'Olivier de Schutter sur la nécessité de transformer le modèle agricole dominant, Serge Marohavana, son gérant, témoigne de ce que le commerce équitable a apporté aux producteurs malgaches : « *Sur la côte Est, les paysans malgaches peinent à dégager des revenus suffisants de leur activité : les cultures de rente profitent aux grands exportateurs, qui contrôlent le marché via les intermédiaires locaux. Avec la création de la coopérative Fanohana en 2007, les petits producteurs ont commencé à tirer profit des cultures de rente, en recevant un prix supérieur à celui du marché local d'une part, et grâce à l'exportation directe des produits.*

Les importateurs des produits du commerce équitable de Fanohana ont une demande encore limitée, la coopérative vend donc une partie des produits aux exportateurs locaux. La professionnalisation de la gestion de la coopérative, la qualité des produits et les volumes proposés, en partie grâce au commerce équitable, permettent aujourd'hui une négociation plus équilibrée des prix. Grâce à cela, les membres ont pu acheter des terres ou légaliser leurs titres de propriété. Ils

diversifient leurs productions, investissent (maraîchage, petit élevage ou cultures vivrières) et mettent en place de nouvelles pratiques agricoles, comme l'utilisation de semences améliorées qui permettent deux récoltes de riz par an. Certaines parcelles associent cultures de rente et cultures vivrières (litchi et girofle entre lesquels sont plantés du manioc ou du maïs par exemple). Cette production diversifiée et respectueuse de l'environnement compense en partie le manque d'accès à la terre et la dégradation des sols, et réduit les risques pour les paysans en cas de mauvaise récolte d'une des cultures. Elle leur permet de produire pour l'autoconsommation tout en offrant des produits de qualité sur les marchés local et international, et de dégager des revenus bien supérieurs à ceux des familles paysannes non-organisées, particulièrement importants en période de soudure. La valorisation des cultures de rente sur les marchés du commerce équitable permet donc d'améliorer la production vivrière et la sécurité alimentaire des familles membres, il y a une vraie complémentarité. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ADRIEN BRONDEL AVSF



© David Desprez / AVSF

L'enjeu pour les pays du Sud, soutenir les petits producteurs.

rir à cet instrument de régulation des prix par les stocks, mais les règles de l'OMC n'y sont pas favorables.

Protéger ses marchés contre la concurrence extérieure, n'est-ce pas aussi défendre une agriculture de proximité ?

O.D.S. : Absolument, l'enjeu est là : dans la possibilité pour ces pays de soutenir leurs petits producteurs et par là de contribuer au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale, même si les règles du commerce ne sont pas le seul paramètre à prendre en compte. L'augmentation de la dette extérieure des pays pauvres les oblige notamment à produire pour l'exportation parce que c'est uniquement en produisant du cacao, du café, du coton, du tabac... qu'ils peuvent avoir accès à des devises étrangères afin de rembourser leurs dettes. Ce n'est pas en produisant du manioc ou du sorgho qu'ils peuvent le faire !

L'agriculture familiale, érigée comme alternative à l'agriculture conventionnelle, est-elle un modèle d'agriculture durable ?

O.D.S. : Pas forcément, et on constate que l'agriculture pratiquée à petite échelle, comme elle l'est dans beaucoup de pays en développement, n'est pas durable. Les gens ont de très petites parcelles, ils surexploitent les sols et n'ont pas les moyens de les maintenir en bonne santé. C'est la raison

pour laquelle il faut d'une part soutenir ces petits producteurs afin qu'ils puissent mieux gérer les sols, avoir accès à davantage de terres, de meilleure qualité, par le biais de réformes agraires, et d'autre part enseigner des techniques agroécologiques qui ne sont pas suffisamment appliquées dans ces pays et qui permettent, par des moyens durables comme les programmes d'agroforesterie, d'entretenir la fertilité des sols.

L'agroécologie, c'est un peu la nouvelle révolution verte ?

O.D.S. : Oui, même si beaucoup de spécialistes n'aiment pas cette expression de « *révolution verte* » qui évoque beaucoup trop ce qui s'est fait dans les années 1960 et 1970. En tout cas, on peut dire que c'est l'agriculture du XXI^e siècle, parce que c'est une agriculture peu intensive en intrants, c'est-à-dire en engrais chimiques et en pesticides. Or, les intrants vont coûter de plus en plus cher et leurs prix vont être de plus en plus volatiles, parce qu'ils sont liés au prix des énergies fossiles. L'agroécologie est en revanche intensive en connaissances, elle demande la formation et l'acquisition de techniques agricoles.

L'agriculture contractuelle reste le modèle dominant, dans quelles conditions peut-elle bénéficier aux petits exploitants agricoles ?

O.D.S. : L'agriculture contractuelle a effectivement un rôle important et présente des avantages, comme l'accès facilité aux marchés pour les petits producteurs qui, à travers elle, sont certains de pouvoir écouler leurs récoltes à des prix définis d'avance. Il y a des modèles contractuels plus intéressants que d'autres, notamment ceux où des coopératives de petits producteurs peuvent être dans une position de négociation plus forte par rapport aux acheteurs. Ces coopératives peuvent permettre aux producteurs de produire des récoltes, de les transformer voire même de les commercialiser, pour conserver une part plus grande de la valeur ajoutée. C'est peut-être le modèle d'avenir. Il suppose malgré tout des réformes institutionnelles et un soutien aux petits producteurs, notamment pour la formation de coopératives.

En cela, le commerce équitable apporte-t-il des réponses ?

O.D.S. : Le commerce équitable apporte des réponses complémentaires à la nécessité de réhabiliter les cultures vivrières et la relocalisation des systèmes alimentaires. Nous aurons toujours besoin de produits tropicaux cultivés dans d'autres régions du monde. Les Européens, par exemple, sont très gourmands en café, en chocolat, en fruits et légumes exotiques. Mais le commerce équitable pour ces produits doit aller de pair avec la promotion de systèmes agroalimentaires davantage relocalisés et avec la promotion de circuits d'approvisionnement coexistants. Idéalement, je vois à l'avenir coexister deux grands systèmes alimentaires : d'un côté un système de chaîne d'approvisionnement mondialisée, où le paradigme du commerce équitable, rémunérateur pour les producteurs et respectueux de l'environnement, doit devenir la règle, et de l'autre des systèmes agroalimentaires locaux. Cela me paraît être la voie à suivre. ■